

Image not found or type unknown



Signature d'acte de naissance ou reconnaissance

Par **paroro**, le **15/09/2012 à 12:26**

Bonjour,

je vous explique mon cas, je serai bientôt papa d'un petit garçon, et j'aimerais savoir si le jour de sa naissance je pourrais signer son acte de naissance(pour reconnaissance parentale) par procuration? puisque j'habite a Lyon et ma compagne en Martinique et je ne pourrais pas me rendre en martinique le jour de la naissance.

Donc ma question est de savoir si je peux faire une procuration de reconnaissance parentale pour l'acte de naissance et envoyer en Martinique?

Merci d'avance!

Par **galinettecendree**, le **29/09/2012 à 10:31**

il faut faire une reconnaissance anticipée à la mairie